



mon assurance ne semble pas me défendre?

Par **xav06**, le **28/04/2009** à **09:55**

une entreprise est venue poser des panneaux photo sur mon toit et a cassés des tuiles ce qui a provoqué des infiltrations d'eau et des dégâts sur mon plafond. pas d'arrangement à l'amiable possible avec la société qui ne veut pas admettre les faits. mon assurance habitation ne veut pas traiter avec l'assurance adverse sous prétexte qu'on est sous contrat et ne gère que le dégat des eaux si je paye la franchise. est-ce légal de la part de mon assurance? n'est-elle pas là pour me défendre?

je n'ai pas d'autre solution pour le moment que d'entamer une procédure auprès du juge de proximité et de faire en parallèle un dossier avec l'ufc-que choisir dont je suis adhérent! quelqu'un peut-il m'aider, merci! y a t-il un moyen de faire pression au niveau de mon assurance pour qu'elle gère le litige alors que cette dernière m'a conseillé de faire des devis et de lui envoyer si un arrangement amiable n'était pas possible!!!!
merci

Par **jeetendra**, le **28/04/2009** à **10:04**

bonjour, votre assurance à raison, c'est à l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'entreprise qui est à l'origine de votre préjudice de vous indemniser.

Votre assurance habitation peut intervenir au titre de la [fluo]garantie[/fluo] [fluo]recours[/fluo] pour défendre vos droits, en espérant que cela aboutira, une chose est sûre votre assurance n'est pas en cause, c'est l'assurance de la partie adverse, cordialement

Par **xav06**, le **28/04/2009** à **10:18**

merci pour cette réponse rapide!

c'est ce que j'ai dit à mon assurance qu'il n'est pas logique que ce soit mon assurance et moi qui payons les pots cassés!!!! à partir du moment où je lui ai donné les coordonnées de l'assurance adverse c'est tout de même à elle de me défendre et de faire en sorte d'obtenir réparation, non? mais là, non elle s'en lave les mains et me propose juste de prendre en charge le dégat des eaux (si je paye la franchise !!!! et à partir du moment où j'apporterai la preuve que la toiture a été remise en état!!!!). c'est tout de même un peu fort!!! alors, à quoi ça sert d'être assuré?